

République Française

Liberté - Egalité – Fraternité

MAIRIE DE SAINT LEGER EN YVELINES

ARRETE N° 2013/26

**Interdisant le stationnement et la circulation des véhicules place de la Mare Gautier  
Dimanche 19 mai de 7h00 à 16h00**

Le Maire de la commune de Saint Léger en Yvelines,  
Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, les textes qui l'ont complétée ou modifiée,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R. 2213-1,  
Vu le Code de la route,  
Vu la demande reçue en Mairie le 12 Mai par Monsieur Merle, Présidente de l'association Sports et Animations ;  
Considérant qu'une course pédestre est organisé le dimanche 19 mai 2013 place de la Mare Gautier à Saint-Léger en Yvelines, il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules sur cette place, dimanche 19 mai de 07h00 à 16h00 ;

**ARRETE :**

**Art. 1** – Le stationnement et la circulation des véhicules sera interdit place de la Mare Gautier (placette et parking), dimanche 19 mai de 07h00 à 16h00 pour permettre l'organisation d'une course pédestre intitulée La Forestière.

**Art. 2** - Seuls les participants à la manifestation, dûment autorisés par la municipalité et les organisateurs (Sapeurs-Pompiers) pourront pénétrer sur la place pour s'y installer. **Un passage sera laissé pour les riverains.**

**Art. 3** - Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

**Art. 4** – La signalisation de cette interdiction temporaire sera mise en place par le service technique de la Mairie

**Art. 5** – Monsieur le Maire de Saint Léger en Yvelines, Monsieur le Directeur de la DDE, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montfort l'Amaury sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est transmise à :

- Madame la Sous Préfète de Rambouillet,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montfort l'Amaury,
- Monsieur le Directeur du CG des Yvelines.

Fait à Saint Léger en Yvelines,  
Le 16/05/2013  
Le Maire,  
J.P. Ghibaudo